

À Rouen, les enfants en situation de handicap reprennent eux aussi l'école

Mélanie BOURDON

6-7 minutes

Gaétan Aufrère, 6 ans, est une exception. Contrairement à la plupart de ses camarades scolarisés et présentant un handicap, il a pu reprendre le chemin du CP, à **Rouen**, en mai. Mais cela n'a pas été si simple pour sa maman, **Isabelle Thaille**.

En arrêt de travail pour garde d'enfant le temps du confinement, elle sent bien, à l'annonce du déconfinement, que son employeur souhaite la revoir au plus vite à son poste. Difficile pourtant pour cette maman solo de remettre son fils à l'école. Si Gaétan présente un bon quotient intellectuel, il souffre de troubles du spectre autistique (TSA), ce qui nécessite un accompagnement lorsqu'il est en classe.

Malheureusement, fin avril, lorsque la maman contacte le centre de ressources pour l'autisme et l'école, personne n'a connaissance des dispositifs mis en place pour ces élèves particuliers.

« Puis j'ai finalement reçu un appel de l'institutrice de Gaétan. Ils avaient entendu mon interrogation et l'école a trouvé une solution ingénieuse. » En temps normal, Gaétan est accompagné deux jours par semaine par une AVS (auxiliaire de vie scolaire) qui prend également en charge une élève plus grande les deux autres jours. *« L'école a créé un trinôme avec les deux élèves et l'AVS et deux jours par semaine ils vont dans la classe de Gaétan, les deux autres jours, dans la classe de la petite fille. »* Même si le protocole sanitaire avait de quoi angoisser le petit garçon, cette solution lui a tout de même permis de retrouver une partie de sa routine.

Olivier Wambecke, inspecteur académique à Rouen, confirme le retour progressif à l'école de ces enfants aux besoins particuliers.



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

Des élèves prioritaires

« Ces élèves faisaient partie du public prioritaire, sur lequel nous avons concentré toute notre attention. (...) La semaine dernière, les deux tiers étaient à nouveau scolarisés », soit 3 600 des 5 400 élèves seinomarins identifiés comme présentant un handicap.

Néanmoins, la rigueur du protocole sanitaire était difficilement compatible avec le handicap de certains les enfants et leur retour a été retardé. Le travail des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) s'est révélé essentiel pour accompagner le retour à l'école de ces enfants. Environ la moitié de ces élèves en bénéficient.

« Malgré tout, certains accompagnants étant eux-mêmes vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable, ils n'ont pas pu reprendre. Dans ce cas, les familles et enseignants ont réfléchi ensemble aux solutions pour le retour. Notamment trouver d'autres accompagnants. Le Sessad [Services d'éducation spéciale et de soins à domicile, NDLR] a été d'une grande aide. » Cette semaine, pratiquement tous les élèves sont de retour en classe.

C'est le cas de Louis Dufour, 4 ans, qui a repris lundi. Scolarisé en petite section à **Rouen**, le fils de **Patricia Gauthiez** n'a pas pu revenir avant. « Compte tenu de la configuration de l'école et de la rigueur du protocole, la directrice n'a pas souhaité rouvrir les petites et moyennes sections. » En attendant cette reprise, la maman de Louis a organisé le parcours éducatif du petit garçon : une nouvelle éducatrice, des supports pédagogiques...

« Louis présente un autisme modéré. Il n'a pas de retard intellectuel. D'un tempérament calme, il a profité de l'environnement de la maison pour progresser, notamment en motricité fine. » Néanmoins, Louis apprécie d'être avec ses camarades et l'isolement lui pèse. C'est pourquoi la reprise de l'école pour tous le 22 juin a réjoui la famille : *« Nous y étions favorables, car ça peut être difficile après une coupure si longue. Louis est bien intégré dans la classe. »*

Mais Louis a pu retourner en classe lundi, il n'a plus son AVS. Ses parents se préparent à nouveau *« à remuer des montagnes »* pour permettre à leur petit garçon d'avoir le meilleur avenir possible.

Privé d'AVS pour une erreur administrative ?

Lucas, privé de son accompagnante (Photo DR)

Lucas, privé de son accompagnante (Photo DR)

Ubuesque, c'est ainsi que le papa de Lucas Bezault définit la situation dans laquelle se trouve sa famille.

Lucas, 9 ans, atteint d'autisme, est scolarisé en CE2 à **Quévreville-la-Poterie**. Grâce à l'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) qui l'accompagne depuis deux ans et à l'équipe pédagogique de l'école, le petit garçon peut se rendre tous les jours en classe. Malheureusement, lorsque son aide a dû renouveler ses souhaits d'affectation pour la rentrée de septembre, elle a fait une erreur. Erreur qui l'envoie travailler sur un autre secteur. Erreur qui prive Lucas de son AESH. « *C'est compliqué de changer [d'accompagnateur, NDLR] ainsi pour un enfant autiste. Nous sommes dans l'incertitude pour septembre. L'administration ne veut rien entendre.* » Malgré les demandes répétées de la famille, l'affectation ne peut être modifiée.

De son côté, le rectorat indique que cette année, les AESH devaient indiquer, via une enquête en ligne, quels étaient leurs Pôles inclusif d'accompagnement localisé privilégiés. Vœux qui auraient été confirmés lors d'un entretien téléphonique. Ce dont se défend l'AESH de Lucas. « *C'est lorsque je suis allée signer l'avenant à mon contrat que j'ai vu que j'avais fait une erreur. Je connais Lucas. Je sais comment il fonctionne. J'espère que je pourrai le suivre en CM1.* » Le rectorat confirme que Lucas sera accompagné l'an prochain « *même s'il est suivi par une autre personne à la rentrée* ». Et indique que « *des changements d'affectation peuvent être effectués très ponctuellement pour des AESH qui ont des formations ou compétences pour des soins spécifiques* ».